



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011**

Présidence M. Michel JUNOD
Sont présents 46 Conseillères et Conseillers sur 60

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 01 / 2011 « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2011 - 2016 » adopté en séance du 26 juillet 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accorder à la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 :
 1. la compétence de décider des dépenses extrabudgétaires d'un montant de CHF 30'000.- au maximum par cas ;
 2. l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, ainsi que la constitution de sociétés commerciales, pour un montant de CHF 100'000.- ;
 3. l'autorisation de placer également des liquidités auprès des établissements bancaires suivants : Crédit Suisse, UBS et Banque Raiffeisen.

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} septembre 2011.

Le Président :


Michel JUNOD



La secrétaire :


Eliane CARNEVALE